

DAEVIDIAK AUDIT



Loisirs & Culture
Siège social : 63 rue Sérurier
02000 LAON

SIREN : 780 193 686

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



Loisirs & Culture
Siège social : 63 rue Sérurier
02000 LAON

SIREN : 780 193 686

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale ordinaire de l'Association LOISIRS & CULTURE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 27 juin 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LOISIRS & CULTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, le 27 mai 2026.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

13 Rue de Bousson – 02000 LAON

Tél : 03.75.00.10.70 - CRCC Hauts de France

Société par actions simplifiée de Commissariat aux comptes au capital de 1 000 €
RCS Saint-Quentin 751 745 746 – Code APE 6920Z – TVA intracommunautaire FR 54 751 745 746



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- La fusion absorption de l'association « Familles de l'Aisne »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes et méthodes comptables précisés dans la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.





Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A LAON, le 08 JUIN 2026

Pour la société DAEVIDIAK AUDIT
Damien DAEVIDIAK
Commissaire aux comptes

13 Rue de Bousson – 02000 LAON

Tél : 03.75.00.10.70 - CRCC Hauts de France

Société par actions simplifiée de Commissariat aux comptes au capital de 1 000 €

RCS Saint-Quentin 751 745 746 – Code APE 6920Z – TVA intracommunautaire FR 54 751 745 746

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs simila</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industri</i>	100 309	100 309		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	283 458	264 095	19 363	34 787
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Biens reçus par legs ou donations</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>	9 840		9 840	9 840
<i>Prêts</i>	7 762		7 762	7 762
<i>Autres immobilisations financières</i>	2 756		2 756	2 756
Total I	404 126	364 404	39 722	55 145
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Stocks et en-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	26 967	3 278	23 689	34 554
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>	305 840		305 840	196 387
<i>Autres postes de l'actif circulant</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	85 316		85 316	83 203
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	170 140		170 140	214 589
<i>Charges constatées d'avance</i>	7 699		7 699	6 299
Total II	595 962	3 278	592 684	535 033
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>				
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>				
<i>Ecart de conversion – Actif (V)</i>				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 000 088	367 682	632 406	590 178
<i>Legs nets à réaliser :</i>				
<i>acceptés par les organes statutairements compétents</i>				
<i>autorisés par l'organisme de tutelle</i>				
<i>Dons en nature restant à vendre :</i>				

Bilan passif

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>	51 624	51 624
<i>Fonds propres complémentaires</i>	39 292	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	305 502	283 615
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>		
Excédent ou déficit de l'exercice	-26 938	21 887
Situation nette (sous-total)	369 480	357 126
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>	8 422	13 830
<i>Provisions réglementées</i>		
Total I	377 902	370 956
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>	34 200	12 900
Total II	34 200	12 900
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>	91 874	84 747
Total III	91 874	84 747
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	1 248	6 201
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	50 755	33 518
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	52 211	42 761
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	4 217	594
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	20 000	38 500
Total IV	128 430	121 574
<i>Ecart de conversion passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	632 406	590 178

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

128 430

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

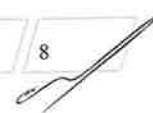
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Ventes de biens et de services</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>	146 945	192 191
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	658 610	559 519
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	200	3 000
<i>Dont Mécénats</i>	200	3 000
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		63 264
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	6 336	91 428
<i>Autres produits</i>	11 117	2
Total I	823 208	909 403
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Autres achats et charges externes</i>	253 506	298 684
<i>Aides financières</i>	108	
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	21 627	19 477
<i>Salaires et traitements</i>	455 366	402 777
<i>Charges sociales</i>	65 641	109 476
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	19 272	27 490
<i>Dotations aux provisions</i>	7 126	12 070
<i>Reports en fonds dédiés</i>	23 200	12 900
<i>Autres charges</i>	7 347	2 519
Total II	853 193	885 393
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-29 984	24 010
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	3 812	3 211
Total III	3 812	3 211
CHARGES FINANCIERES		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	50	113
Total IV	50	113
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 761	3 098

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-26 223	27 108
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		9 008
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		13 443
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-4 435
Impôts sur les bénéfices (VIII)	715	786
Total des produits (I+III+V)	827 020	921 623
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	853 958	899 736
EXCEDENT OU DEFICIT	-26 938	21 887



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LOISIRS ET CULTURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 632 406 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 26 938 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

LOISIRS ET CULTURE est un élément essentiel de l'animation sociale, culturelle et sportive du département de l'Aisne, et a pour vocation de favoriser l'épanouissement et l'autonomie de la personne.

C'est une association d'éducation populaire qui réunit jeunes et adultes dans un esprit d'initiative afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. L'association est un élément de la vie sociale en direction d'un public individuel, familial et pluri générationnel.

C'est une association laïque, ouverte à tous, sans aucune discrimination. Respectueuse des convictions personnelles, l'association s'interdit toute propagande religieuse, philosophique ou politique. Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville et sur son territoire d'intervention.

LOISIRS ET CULTURE a pour missions :

- D'animer des groupes dans une démarche d'intervention concertée et novatrice répondant aux attentes de la population.
- De gérer des équipements.
- De mettre en oeuvre des événements tant sociaux, culturels que sportifs au service de la dynamique locale.
- De contribuer à la formation de jeunes et d'adultes dans un esprit d'éducation permanente.
- De soutenir la vie associative locale.

LOISIRS ET CULTURE, avec le concours d'animateurs bénévoles et salariés, s'engage dans les domaines social, culturel, sportif, économique, etc..

A l'écoute de la population, l'association participe au développement local en agissant en partenariat avec les collectivités territoriales, les institutions et acteurs locaux.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point ci dessous
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables**Première application du règlement ANC 2022-06**

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

 Règles et méthodes comptables**Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

**Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

Lors de l'assemblée extraordinaire en date du 08 août 2025, les membres de l'association Loisirs et culture ont validé le traité de fusion absorption avec l'association Familles de l'Aisne et ce rétroactivement au 01.01.2025.

Cette opération a dégagé un boni de 39 291,88 € comptabilisé en fond associatif.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	100 309			100 309
– Installations générales, agencements aménagements divers	133 563	1 832		135 395
– Matériel de transport	75 939			75 939
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 430	1 694		72 124
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	380 241	3 526		383 767
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	9 840			9 840
– Prêts et autres immobilisations financières	10 518			10 518
Immobilisations financières	20 358			20 358
ACTIF IMMOBILISE	400 600	3 526		404 126

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	100 309			100 309
– Installations générales, agencements aménagements divers	132 864	481		133 345
– Matériel de transport	51 040	14 329		65 368
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 242	4 140		65 382
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	345 455	18 949		364 404
ACTIF IMMOBILISE	345 455	18 949		364 404

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 351 024 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
Prêts	7 762		7 762
Autres	2 756		2 756
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	26 967	26 967	
Autres	305 840	305 840	
Charges constatées d'avance	7 699	7 699	
Total	351 024	340 506	10 518
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>Produits à recevoir</i>	305 539
<i>Intérêts courus s/valeurs mobilière</i>	1 512
Total	307 051

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	51 624		39 292		90 916
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecart de réévaluation</i>					
<i>Réserves</i>	283 615	21 887			305 502
<i>Report à Nouveau</i>					
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	21 887	-21 887		26 938	-26 938
<i>Situation nette</i>	357 126		39 292	26 938	369 480
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>	13 830			5 409	8 422
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Droits de propriétaires (Commodat)</i>					
TOTAL	370 956		39 292	32 347	377 902

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i>					
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
<i>Pensions et obligations similaires</i>					
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>					
<i>Charges sociales et fiscales</i>	84 747	7 126			91 874
<i>sur congés à payer</i>					
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>					
Total	84 747	7 126			91 874
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
<i>Exploitation</i>		7 126			
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>					

– Provisions pour congés payés: 57 154,43 €

L'association constate les congés payés dus à la fin de la période en provision pour charges.

– Provision pour risque d'emploi: 34 719,46 €

Afin de couvrir le coût social des indemnités qui seraient dues aux salariés lors d'une éventuelle fin d'activité, l'association a constitué une provision d'un montant de 34 719,46 € au 31 décembre 2025. Cette provision représente 75% des indemnités de licenciement des salariés au 31 décembre 2025.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 128 430 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	1 248	1 248		
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	50 755	50 755		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	52 211	52 211		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	4 217	4 217		
<i>Produits constatés d'avance</i>	20 000	20 000		
Total	128 430	128 430		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	4 953			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Honoraire – facture non parvenue</i>	5 100
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	888
<i>Complément fonds social à payer</i>	14 751
<i>Divers – charges à payer</i>	3 821
Total	24 559

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	7 699		
Total	7 699		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	20 000		
Total	20 000		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation

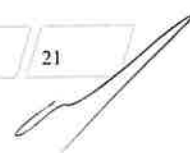
Subventions d'exploitation	
LA FERE DDCS	1 350,00
DDCS FONJEP	6 514,75
Subvention divers ETAT	163 200,00
Subvention FDA	19 700,00
Subvention département	20 384,00
Communauté de communes	16 350,00
Fonctionnement commune droit commun	90 000,00
Subvention Ville	7 650,00
CAF Fonctionnement	125 184,20
CAF Animation globale	82 646,08
CAF Collectif famille	27 560,10
CAF REAAP	17 304,00
CAF LEAP	10 581,00
CAF PS Jeunes	6 653,55
Subvention CPAM	13 000,00
Subvention CARSAT	16 500,00
Subventions Fonctionnement autres	26 907,57
	651 485,25

Le montant total des subventions dans le compte de résultat pour 658 610 € comprend, conformément à la réforme du Plan Comptable, la quote part des subventions d'investissements rapportée au résultat de l'exercice pour un montant de 7 125 €.

Notes sur le compte de résultat

Suivi des fonds dédiés

Tableau variation des fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
CONSEIL REG PIC	5 000,00	5 000,00				5 000,00	
DDETS	5 900,00	4 000,00	1 900,00			4 000,00	
FDA	4 436,00		4 436,00			0	
COMM AGGLO PIC	2 000,00	2 000,00				2 000,00	
DEETS PIC					5 500,00	5 500,00	
OPAL Bouillon de culture					200,00	200,00	
CARSAT					16 500,00	16 500,00	
COM AGGLO La Fère Bouillon de culture					1 000,00	1 000,00	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Projet 1							
Ressources liées à la générosité du public(1)							
Projet 1							
Projet 2							
TOTAL	17 336,00	11 000,00	6 336,00		23 200,00	34 200,00	



Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
<i>Bénévolat</i>		
<i>Prestations en nature</i>	1 500	1 500
<i>Dons en nature</i>	119 307	143 983
Total	120 807	145 483
Emplois		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>	1 500	1 500
<i>Prestations</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	119 307	143 983
Total	120 807	145 483

La valorisation du Bénévolat (Bénévole culture loisirs et bénévoles Réunion bureau et CA) sur l'exercice clos au 31.12.2025 s'élève à un montant total de 119 307 € représentant 6 926 heures sur une base de 11,88 € de l'heure majoré d'un taux de charges sociales de 45%.

La valorisation de mise à disposition de locaux s'élève à un montant de 1 500 €:

- Mise à disposition Local Béarn à Chauny: Valeur estimée par le propriétaire 1 500 €/an
- Mise à disposition à titre gratuit de l'immeuble rue Serrurier à Laon: le propriétaire n'a pas communiqué la valeur locative.